

**Détails du formulaire**

**Nom :** 10300 - Services ambulatoires de santé mentale  
**Établissement :** 1104-4344 - CSSS DE LAVAL  
**Année :** 2016-2017  
**Région :** 13 - Laval

**Statut :** Validé RSSS  
**Type :** Établissement  
**No période (Date début) :** 13 (2017-03-05)

**Détails de la transmission**

**Transmis le :** 2017-04-28

**Par :** Chantal Pelletier

**ÉTAT LISTE D'ATTENTE - 1IÈRE LIGNE (CLSC) / SERVICES SPÉCIALISÉS PSYCHIATRIE ET PÉDOPSYCHIATRIE EN EXTERNE**

		Nombre d'usagers en attente (1)	Valeur maximale parmi les délais* d'attente (2)	Nombre de cas hors délai* (> 30 jours) (3)
		C01	C02	C03
<b>PREMIÈRE LIGNE (MISSION CLSC)</b>	<b>L01</b>			
Services adultes	L02	116	102	24
Services jeunes	L03	37	112	13
<b>TOTAL</b>	<b>L04</b>	153		37
<b>SERVICES MÉDICAUX SPÉCIALISÉS DE PSYCHIATRIE ET PÉDOPSYCHIATRIE EN CLINIQUE EXTERNE</b>	<b>L05</b>			
Services adultes	L06	227	143	144
Services jeunes	L07			
<b>TOTAL</b>	<b>L08</b>	227		144

## PREMIÈRE LIGNE (MISSION CLSC) :

\* Délais = En jours de calendrier. Le début du délai est la date de réception de la demande (ou la date où l'utilisateur s'est présenté de lui-même pour obtenir un premier service). La fin du délai est la date du début de traitement par l'équipe de santé mentale. Lorsque l'utilisateur n'est pas connu du CLSC et passe par l'AAOR, le délai doit inclure le délai relié à l'AAOR (délai maximal = 40 jours).

(1) Nombre d'usagers en attente : Nombre d'usagers qui sont inscrits sur la liste d'attente à la date de référence utilisée pour compléter ce formulaire.

(2) Valeur maximale parmi les délais d'attente : Le délai le plus long, en jours de calendrier, parmi les délais de la liste d'attente.

(3) Nombre de cas hors délai : Nombre d'usagers dont le délai dépasse les délais prescrits (30 jours pour un usager connu, 40 jours pour un usager qui a dû passer par l'AAOR).

## SERVICES MÉDICAUX SPÉCIALISÉS DE PSYCHIATRIE ET DE PÉDOPSYCHIATRIE EN CLINIQUE EXTERNE :

\* Délais = En jours de calendrier. Le début du délai est la date de la réception de la demande. La fin du délai est la date de la première consultation médicale en psychiatrie ou pédopsychiatrie.

(1) Nombre d'usagers en attente : Nombre d'usagers qui sont inscrits sur la liste d'attente à la date de référence utilisée pour compléter ce formulaire.

(2) Valeur maximale parmi les délais d'attente : Le délai le plus long, en jours de calendrier, parmi les délais de la liste d'attente.

(3) Nombre de cas hors délai : Nombre d'usagers dont le délai dépasse les délais prescrits (30 jours maximum pour tout cas électif).

Imprimé le 2017-05-09